



Ville Arborée à Strasbourg (67)

En cet après-midi du 18 février 2026, sous un ciel hivernal, Jeanne Barseghian, maire de la ville inaugure le parc du Petit-Rhin situé entre les quartiers Starlette et Coop de Strasbourg. L'arrêt du tramway D Starscoop porte d'ailleurs bien son nom : la ligne traverse le parc pour juxter le pont de l'Europe et rallier l'Allemagne par Kehl. Il y a deux siècles, on se trouvait ici dans le lit du Petit Rhin, un des nombreux bras du fleuve qui a été asséché pour accueillir usines, parking et voies ferrées. Aujourd'hui, ce secteur se reconvertit en quartier d'habitations grâce à la SPL des Deux Rives - les travaux sont encore en cours. Conçu en lien avec les habitants, la première partie du projet de 4,1 hectares a été livrée en février 2026. Une deuxième phase de plantation est prévue pour 2032, portant la surface totale du parc à 5,6 hectares. Dans un quartier encore en construction, le parc joue un rôle pionnier : il crée du commun avant même que la vie de quartier ne soit pleinement installée, ce qui est assez remarquable. Enfin, ce parc joue un rôle environnemental majeur qui s'inscrit au croisement de deux corridors écologiques.

Parc du Petit Rhin



Porté par la SPL des Deux Rives et accompagné par [le guichet carbone de l'Agence du climat](#), [le guichet des solutions](#), ce projet est le premier à avoir obtenu le Label bas-carbone selon la méthode « Ville Arborée » en région Grand-Est (9 projets sont labellisés à l'échelle nationale). Les 175 tonnes de CO₂ stockées sur 25 années proviennent principalement :

- de la plantation de 186 arbres de 25 essences différentes, 8 719 arbustes de 14 essences différentes et 4 564 plantes grimpantes, 25 arbres existants ont été conservés;
- de la désimperméabilisation de 4 500 m²;
- de la création de pelouses (9 680 m²) et prairies permanentes (6 190 m²).

Les co-bénéfices sont de 4 types : biodiversité (30,80/40), gestion de l'eau (16,70/20), rafraîchissement Urbain (12,80/15) et qualité de vie et santé (18,30/25). Selon cette méthode, 3 audits auront lieu pour évaluer le stockage carbone : à 5 ans, 15 ans et 25 ans.

En cette journée d'inauguration, le centre socio-culturel a proposé aux enfants de faire une cavalcade carnavalesque : confettis et déguisements ont égayé cette fête annonciatrice du printemps. Le parc recèle de zones de jeux dédiées aux enfants qui se font une joie d'aller tester balançoires et autres toboggans!

Le label bas-carbone est un outil national de certification carbone, au service de la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone. Il garantit aux financeurs, souhaitant compenser volontairement leur empreinte carbone, un investissement de qualité dans des projets vertueux.

Le label a évolué en fin 2025 avec la parution du nouveau référentiel : <https://mtect.fr/967>

Vous aussi souhaitez financer un projet label Bas-Carbone ? Parcourez le Registre à la recherche de votre projet coup de cœur : <https://mtect.fr/693>

En savoir plus sur le label en région Grand-Est, visitez notre site internet à cette adresse: <https://mtect.fr/694>



Nota : La valeur définitive de l'estimation des réductions d'émissions exprimée en tonne de dioxyde de carbone ne sera établie qu'après vérification par un auditeur indépendant et une décision administrative de vérification.



Ville Arborée à Oberhausbergen (67)

Un matin de décembre brumeux, Claire Huber, conseillère municipale et Sophie Meyer, directrice du pôle technique de la commune, accueillent l'équipe du Label bas-carbone de la DREAL et l'Agence du climat, mandataire du projet. L'ensemble des participants est venu en vélo ajoutant une dimension bas-carbone au projet. Les essences ont été fraîchement plantées, les derniers travaux se sont achevés la veille, plus vite que prévu. C'est une grande satisfaction pour l'équipe municipale qui nous retrace l'histoire de ce projet, disponible sur les affiches dans le parc. Tout a commencé lorsqu'un agriculteur a souhaité se séparer de son terrain, aussitôt convoité par un promoteur. Afin que les terres ne soient pas toutes converties en habitation, la mairie a racheté la moitié du terrain à la demande des habitants qui souhaitaient voir les espaces verts s'agrandir plutôt que le quartier se densifier. Ainsi est né le Jardin du Wasserloch qui allie végétalisation et préservation de la biodiversité, offrant un cadre de verdure au cœur du quartier, à proximité du stade de football et de l'ancien bassin collecteur des eaux de pluie où se trouve maintenant une aire de jeux pour enfants.



Ci-contre, un premier arbre a été planté fin 2024 sur lequel des mots d'enfants colorés ont été accrochés.

Financement participatif :

Les habitant.e.s ont pu acheter une part des crédits carbone via une cagnotte Helloasso.



Porté par la Ville d'Oberhausbergen et accompagné par le [guichet carbone de l'Agence du climat, le guichet des solutions](#), ce projet est un tout premier projet Ville Arborée notifié en région Grand-Est. **Les 30 tonnes de CO₂ stockées sur 25 années** proviennent principalement :

- de la plantation de 40 arbres de 23 essences différentes, 42 autres arbres existants ont été conservés;
- de la création de pelouses (7 482 m²).

Les co-bénéficiaires sont de 4 types : biodiversité (13,8/40), gestion de l'eau (9,3/20), rafraîchissement Urbain (15/15) et qualité de vie et santé (23,5/25). Selon cette méthode, 3 audits auront lieu pour évaluer le stockage carbone : à 5 ans, 15 ans et 25 ans.

Le label bas-carbone est un outil national de certification carbone, au service de la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone. Il garantit aux financeurs, souhaitant compenser volontairement leur empreinte carbone, un investissement de qualité dans des projets vertueux.

Le label a évolué en fin 2025 avec la parution du nouveau référentiel : <https://mtect.fr/967>

Vous aussi souhaitez financer un projet label Bas-Carbone ? Parcourez le Registre à la recherche de votre projet coup de cœur : <https://mtect.fr/693>

En savoir plus sur le label en région Grand-Est, visitez notre site internet à cette adresse: <https://mtect.fr/694>



Ci-contre, le croquis original de l'avant-projet, réalisé par les agents des espaces verts de la commune. Il est préservé et exposé sur une bâche dans le parc, afin d'en garder la trace pour la mémoire collective.

Nota : La valeur définitive de l'estimation des réductions d'émissions exprimée en tonne de dioxyde de carbone ne sera établie qu'après vérification par un auditeur indépendant et une décision administrative de vérification.